

Cher (e) adhérent (e), cher (e) sympathisant (e),

Comme tu le sais déjà, la cotisation syndicale est la seule ressource dont dispose le syndicat pour exister et permettre d'assurer aux adhérents, et à tous les agents du Morbihan, un fonctionnement indépendant, avec pour seul objectif la défense des intérêts individuels et collectifs des personnels.

Une cotisation, c'est aussi permettre aux élus **FO DGFIP** d'assurer pleinement leurs mandats au sein des différentes instances dans lesquelles ils ont été élus.

2014 aura été une année électorale difficile, engageante en temps et disponibilités, mais 2014 aura été aussi, pour la section du Morbihan **une année de renouveau et de satisfaction** avec la **nomination de nouveaux élus** dans des instances auxquelles FO DGFIP ne prenait plus part depuis quelques années.

Ainsi, nous disposons maintenant et pour 4 ans, d'élus au CHS CT, d'élus au CDAS, d'élus en CAPL B et nous maintenons nos élus en CTL.

FO DGFIP pour mener à bien ces mandats a besoin de dynamisme, de bonne volonté et de camarades décidés.

- Adhérer à **FO DGFIP**, c'est renforcer la protection individuelle et collective de tous les agents, dans la défense de leurs missions et de leurs services.
- Adhérer à **FO DGFIP**, c'est donner sa force à un syndicalisme de proximité indépendant de tout pouvoir politique, libre et déterminé.
- Adhérer à **FO DGFIP**, c'est permettre à chacun d'être destinataire d'une information variée, objective sur la vie de la DGFIP.

Tu trouveras ci-après le barème des cotisations du syndicat **FO DGFIP**, section du Morbihan pour l'année 2015. Nous te rappelons que la cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de l'ordre de 66 % du montant de la cotisation.

La cotisation est proratisable en fonction du temps de travail et tu as la possibilité de régler en plusieurs fois.

Si tu souhaites nous rejoindre, tu trouveras un bulletin d'adhésion à nous retourner accompagné d'un premier règlement.

Dès réception de ton bulletin d'adhésion, tu seras inscrit sur notre liste de diffusion locale.

Amitiés syndicales

Arlette Le Gallo
Secrétaire départemental **FO DGFIP 56**

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques
Section du Morbihan

35 Bd de la Paix
56019 VANNES Cedex

tél : 02 97 68 17 46 ou mail : fo.ddfip56@finances.gouv.fr <http://www.fo-dgfip-sd.fr/056/>